



Naturalisation / carte VPF

Par Natsuko, le 19/11/2011 à 14:25

Bonjour,

Je vais essayer d'être la plus brève possible :

- Née en France en 86, mes parents en août 95 ont décidé de retourner au Maroc définitivement étant mineure j'ai dû les suivre (j'avais alors 8ans).
- Revenue en France en 2005 pour suivre mes études sup.
- Dépôt d'une première demande de naturalisation qui s'est soldée par un refus (motif condition de stage -présence pendant 5ans en France au moment de la demande- non remplie), j'ai fait un recours gracieux dans les 2 mois qui ont suivi ce refus en précisant que j'ai été scolarisée pendant 5ans dans des établissements enseignant en langue française, je n'ai pas eu de réponse.
- En février 2011, je repose un dossier qui a été ajourné (2ans) pour motif non obtention d'autonomie matérielle (en effet, étant étudiante ainsi que les restrictions liées à cette carte en matière de recherches d'emploi, c'est mes parents qui résident au Maroc qui s'occupent de mes finances)
- Je ne demande qu'à obtenir mon autonomie financière mais pour cela il faudrait que je réussisse à "changer" de carte de séjour.

Le statut étudiant étant un statut "précaire" je voudrai savoir si une demande de carte vie privée vie familiale pourrait aboutir, en sachant que mon frère et ma soeur sont français car ils étaient majeurs au moment où mes parents ont décidés de rentrer au Maroc, qu'ils habitent en France et qu'ils y travaillent.

- Je tiens à préciser que j'ai appelé le service concerné à la préfecture et que l'agent administratif que j'ai eu au téléphone, jugeant mon cas très "complexe", m'a incité à écrire une lettre en AR au préfet en récapitulant tout mon cas.

Pardonnez-moi l'expression mais avec tout ce qui se passe en ce moment concernant la circulaire Guéant c'est le serpent qui se mord la queue.

Par Natsuko, le 20/11/2011 à 18:01

Bonsoir,

Personne n'a une idée ?